

A

M.....,

Réunie à Lannion le samedi 25 mai 2013, la coordination régionale Bretagne – Pays de Loire solidaire des personnes immigrées tient à attirer votre attention sur les pratiques xénophobes que subissent des mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s (MIE) dans plusieurs départements de France, notamment en Ille-et-Vilaine, en Loire Atlantique, dans le Maine-et-Loire et en Mayenne.

En préambule, nous tenons à souligner que le Défenseur des Droits a rappelé dans une décision du 21 décembre 2012 que « *les MIE doivent être considérés comme des enfants [...] avant d'être appréhendés comme étant de nationalité étrangère* » et qu'un MIE « *doit être considéré comme un enfant en danger* ». Ces affirmations de principe étaient complétées par un certain nombre de recommandations du Défenseur des Droits contenues dans la même décision, notamment en ce qui concerne « *l'appréciation de l'authenticité des documents d'état civil* », la « *prise en charge éducative adaptée des MIE* », le bénéfice des dispositifs de protection de l'enfance même à « *l'approche de [la] majorité* », l'« *accès effectif à une scolarité ou à une formation professionnelle, y compris après 16 ans* », l'accès au « *contrat jeune majeur, au même titre que tout jeune pris en charge par l'aide sociale à l'enfance* » [ASE].

Compte tenu de cette décision du Défenseur des Droits mais aussi de sa récente lettre envoyée le 30 avril 2013 à Madame la Ministre de la Justice sur la question de l'accueil des MIE, les villes de notre coordination – Angers, Brest, Lamballe, Lannion, Laval, Nantes, Quimper, Rennes, Saint Briec, Saint Nazaire – souhaitent attirer votre attention, et au-delà votre action, sur les points suivants.

1. Nous dénonçons avec vigueur le recours aux tests médicaux (osseux, génitaux, pileux, dentaires...) pour déterminer l'âge des MIE.

Tout comme le Président du Conseil général 35 l'avait clamé dans le journal Libération en 2008, ces tests relèvent de ces « *méthodes inhumaines et dégradantes qui accompagnent souvent la mise en œuvre de la politique d'immigration du gouvernement* » ; « *nous devons refuser de voir pratiquer des tests osseux et génitaux (examen pileux) sur ces jeunes [MIE]* » et il est inadmissible « *de traiter ces jeunes [MIE] [...] comme des fossiles soumis à examens de datation* ».

Même si ces tests étaient reconnus par la communauté scientifique ou encore par les tribunaux ou les juges des enfants et des tutelles – ce qui n'est pas le cas – nous en dénoncerions l'usage en la matière. D'une part, nous déplorons qu'un gouvernement dit de gauche continue de détourner un acte médical à des fins de gestion administrative de l'immigration. D'autre part, ces tests médicaux résonnent dans l'inconscient collectif – en particulier celui des personnes migrantes – comme des résidus des pratiques racistes qui avaient cours au temps de l'esclavage.

C'est pourquoi nous réclamons l'arrêt et la suppression du recours aux tests médicaux dans la politique de gestion des MIE. Plus précisément, nous exigeons que les documents d'état civil soient centraux et prioritaires dans la procédure d'admission à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

2. Nous dénonçons avec vigueur la mise en place d'un accueil spécifique des MIE, au nom du traitement égal de tous les mineurs isolés indépendamment de leur nationalité.

Dans plusieurs départements – comme en Ille-et-Vilaine – une mission d'Accueil, d'Évaluation et d'Orientation des mineurs isolés étrangers a été mise en place. Or, sous couvert de bonnes intentions affichées, cette mission est instrumentalisée pour devenir un dispositif de sélection et non de simple prise en charge. En témoigne la multiplication des pratiques de discrimination dans ce type de missions : utilisation du physique des MIE comme critère d'évaluation – parmi d'autres – de l'âge de l'enfant ; renvoi de certain-e-s MIE sur Paris avec billet de transport « offert » ; organisation d'un placement dans des hôtels promis à la démolition (exemple de l'Ille-et-Vilaine)... Le projet d'amplifier le rôle des missions dans l'évaluation de l'âge du MIE ne fait que renforcer nos craintes.

C'est pourquoi nous réclamons la suppression de toute mission spécifique d'accueil des MIE et le retour à un accueil indifférencié des mineurs isolés quelle que soit leur origine.

3. Nous dénonçons avec vigueur l'accueil au rabais organisé par plusieurs départements à l'encontre des MIE dont l'âge serait proche de la majorité ou des MIE accusé-e-s de mentir sur leur âge.

Plus largement, nous dénonçons le projet qui vise à mettre en place une péréquation nationale des MIE, en organisant des transferts « forcés » de MIE des départements dits « excédentaires » vers les départements dits « déficitaires ». Contre une péréquation nationale d'êtres humains, nous proposons une péréquation nationale des financements, à l'instar de la proposition de France Terre d'Asile.

C'est pourquoi nous réclamons que tous les mineurs isolés soient accueillis de manière inconditionnelle et égale dans des structures adaptées (familles d'accueil, foyers...) et dans les départements où ils arrivent. Même si la majorité des MIE est accueillie comme les autres mineurs isolés quand ils accèdent à l'ASE, ce n'est pas le cas pour tous les MIE.

Notre coordination considère que la configuration politique actuelle est une chance pour que les tentations xénophobes – voire racistes – de la politique d'immigration de notre pays soient combattues, voire anéanties. Si notre objectif ultime reste la libre circulation et la libre installation des personnes dans le monde, nous pensons que des objectifs comme la suppression des tests médicaux ou des dispositifs spécifiques de sélection des MIE sont à la portée du gouvernement actuel. Ce sont de tels gestes qui rendront possible, pour celles et ceux qui le souhaitent, une éventuelle reconduite de la gauche au gouvernement.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre courrier et dans l'attente de votre réponse.

Pour information, la Coordination Bretagne – Pays de Loire solidaire des personnes immigrées met en lien des structures issues des villes suivantes : Angers, Blain, Brest, Lamballe, Lannion, Laval, Lorient, Nantes, Quimper, Rennes, Saint Briec...